

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Présents : Guy Mispoulet, Emilie Mazet, Monique Bizot, Mélanie Delpech, Bernard Lespinard, Sebastien Brugues, Alain Reinat, Alain Mispoulet  
Représentés : M. Christian Sérager, procuration donnée à M. Alain Reinat  
Mme Françoise Langlade, procuration donnée à Mme Emilie Mazet  
Absent excusé : M. Fabien Truel

### Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2017  
Examen des dossiers travaux en cours et plans de financement  
Examens et négociations des emprunts en cours  
Gestion du parcellaire foncier Uxellodunum, bourg et Prés Neufs  
Examen d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et le Syndicat Mixte de Gestion du Site d'Uxellodunum  
Projet de règlement intérieur du conseil municipal  
Équipement de la salle des fêtes  
Désignation du délégué élu au CNAS  
Modification des taux des contributions directes 2017  
Informations diverses  
Questions diverses

M. le maire ouvre la séance à 20h40.

Désignation secrétaire de séance : Il a été procédé, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Mme Monique Bizot a été désignée ; fonction qu'elle accepte.

### Procès verbal du 20 avril 2017

M. le maire Guy Mispoulet demande aux conseillers si des observations sont à apporter au P.V. du 20 avril 2017.

Monsieur BRUGUES apporte un complément d'informations sur les prochaines réunions de travail avec le SDAIL et le STR.

Le procès-verbal du 20 avril 2017 est adopté à l'unanimité par les conseillers (10 voix pour).

### Examen des dossiers en cours et plan de financement

#### Rénovation de l'ancien presbytère

Monsieur SERAGER a préparé une note de synthèse du dossier.

Il souligne, dans cette note, que la remise en état de l'ancien presbytère est conforme au cahier des charges de la pré-étude technique confiée à M. FERNANDEZ DE LA IGLESIA.

Le montant estimatif des travaux, hors taxes, de création d'un logement à caractère social et de la création de salles liées au cadre de vie est arrêté à la somme de 86.700 € HT et sera soumis à un marché public selon la procédure adaptée.

Il a été remis par M. FERNANDEZ DE LA IGLESIA, pour chaque lot de travaux, les devis détaillés de cette opération.

La commune sollicitera l'Etat, la Région et le Département pour le financement du projet.

Les recettes escomptées de cet appel à financement seraient les suivantes :

- DETR (30%) ..... 26.010 €
- Conseil départemental ..... 17.340 €
- Conseil régional ..... 6.000 €
- Autres (réserve parlementaire)..... 3.000 €

Globalement, le montant de ces travaux T.T.C. de ces travaux sera de 104.720 €.

Il est conforme à la délibération prise lors de l'adoption du budget primitif d'investissement feuillet n° 93 et à son mode de financement.

Dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA, il est proposé aux membres du conseil municipal, la souscription d'un crédit relais auprès du CREDIT AGRICOLE.

Ce crédit servira à financer l'arrivée dans le temps des recettes programmées.

Son montant sera de 50.000 €, d'une durée de 24 mois avec 23 mois de différé en capital.

Pour ce type de financement, il est proposé par le CREDIT AGRICOLE, un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané. Le taux de référence est de 1 %.

La mise à disposition de ce crédit est immédiate (48 heures) avec amortissement anticipé à l'initiative de l'emprunteur au fur et à mesure des encaissements de subventions.

A défaut, le capital emprunté est réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

- **Approuve le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère**
- **Approuve le coût estimatif de cette opération pour un montant de 104.720 € T.T.C.,**
- **Approuve le plan prévisionnel de financement de cette opération,**
- **Sollicite l'Etat et le département, ainsi que tout autre organisme pouvant subventionner cette opération,**
- **Approuve le principe de la signature d'un crédit relais de 50.000 € auprès du CREDIT AGRICOLE, sur une durée de 24 mois au taux de référence de 1% ; taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané,**
- **Donne délégation à Monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération.**

#### Examen et renégociations des emprunts en cours

Monsieur le maire rappelle qu'à ce jour, la commune a souscrit à deux emprunts destinés à financer l'achat d'un logement locatif et à la construction de la salle des fêtes auprès du CREDIT AGRICOLE.

Le premier emprunt souscrit en 2003 sur 15 ans arrive à échéance le 28 février 2018. Le montant en capital restant dû à ce jour est de 4.087,25 €. Son échéance à court terme ne nécessite pas une renégociation.

Le second a été souscrit le 6 juin 2011 pour une durée de 12 ans au taux de 3,35 % l'an. Le montant emprunté était de 180.000 € et le capital restant dû à ce jour est de 100.242 €.

Compte tenu des taux actuels proposés par les organismes bancaires, une demande de renégociation a été présentée au CREDIT AGRICOLE.

Une proposition de réaménagement de ce crédit nous est faite sur la durée restant à courir au taux de 2%.

Le gain financier net de frais de réaménagement serait de 3.915,22 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

- **Donne délégation à Monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant au réaménagement du taux d'emprunt de cette opération.**

#### Gestion du parcellaire foncier Uxellodunum, bourg et Prés Neufs

Une carte préparée par M. Christian SERAGER permet aux conseillers municipaux de visualiser les parcelles appartenant à la commune.

Un certain nombre de conseillers regrettent de ne pas être en possession de ce document.

Le périmètre foncier du site archéologique d'Uxellodunum a fait l'objet en janvier 2008, de l'instauration d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

Dans sa séance du 27 juin 2016, le conseil municipal a modifié le contour de cette zone.

M. le maire, Guy MISPOULET précise que les parcelles de la Z.A.D. ne sont pas forcément la propriété de la commune. Les parcelles n°44 n°45, situées le long de la Tourmente, au bourg, pourraient être cédées à titre gracieux à la commune de St Denis les Martel. Il rappelle également que les parcelles du BOISSET sont en cours d'intégration dans le patrimoine de la commune.

M. Alain REINAT demande à ce qu'il soit vérifié que cette délibération du 27 juin 2016 a bien été portée à la connaissance de la préfecture.

M. Alain REINAT souligne qu'il serait également intéressant d'acquérir les parcelles 175 et 176 appartenant aujourd'hui aux héritiers de M. AUSSEL, décédé récemment.

**Concernant les Prés Neufs et leur destination future, et en l'absence de M. SERAGER, les membres du conseil municipal conviennent de réinscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

- **Donne délégation à Monsieur le maire pour engager les discussions nécessaires à l'acquisition des parcelles 175 et 176 et, signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération.**

## Examen d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la commune et le Syndicat Mixte de Gestion du site d'Uxellodunum

Monsieur Alain REINAT rappelle que le projet de revalorisation du site touristique d'Uxellodunum a été initié par les communes formant l'ancienne communauté de VAYRAC, celles de Martel et Saint-Denis-Lès-Martel.

Sur ce périmètre, on note plusieurs propriétaires fonciers à savoir la commune de Saint Denis lès Martel et le Syndicat Mixte de Gestion du Site d'Uxellodunum (SMGSU).

Par définition, ces deux structures sont maîtres d'ouvrage.

Monsieur Alain REINAT propose qu'une convention de gestion déléguée soit signée par la commune de Saint Denis Lès Martel au profit du SMGSU. Il a préparé sur ce sujet un projet de convention.

Un certain nombre de conseillers regrette, là encore, de ne pas être en possession de ce document, non joint à la convocation.

**Les membres du conseil municipal conviennent donc de réinscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil après avoir eu connaissance du contenu.**

## Projet de règlement intérieur du conseil municipal

Les membres du conseil prennent connaissance du projet de règlement intérieur qui leur est présenté.

Ils conviennent tous de l'absolue nécessité de disposer d'un document qui définit le bon déroulement des séances et les obligations et devoirs de chacun.

Ils regrettent de ne pas avoir pu y réfléchir mais souhaitent compléter ou amender ce projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

**convient qu'une réunion spécifique à ce dossier soit organisée ; les principales remarques portant sur la transmission avant séance des documents, le contenu de l'ordre du jour et les projets de délibérations.**

## Équipement de la salle des fêtes

M. Sébastien BRUGUES demande l'approbation du rachat des vidéo projecteur, écran et enceintes pour la somme de 1.040€ T.T.C. ; Il précise que ce rachat a été budgété lors de la délibération du budget primitif.

Monsieur BRUGUES précise qu'il serait nécessaire de mieux équiper la cuisine de la salle des fêtes (four, lave-vaisselle) ce manque de matériel serait un frein à la location de la salle).

Monsieur Alain REINAT souligne que ce manque en équipement a fait l'objet d'un compte-rendu avec les associations utilisatrices en octobre 2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

- **Donne délégation à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires se rapportant à cette acquisition.**

### Désignation du délégué au CNAS

Monsieur le maire, après en avoir discuté avec Mme Françoise Langlade, nous informe qu'elle lui a donné son accord pour la désignation de déléguée élue au CNAS.

**Délibération approuvée avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre.**

### Modifications des taux des contributions directes 2017

La sous-préfecture de GOURDON nous a notifié que le taux voté au titre de la taxe foncière sur le non bâti n'était pas conforme à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur REINAT donne des explications sur ce texte et l'erreur commise.

En effet, le taux de majoration sur l'année de ce poste ne peut pas être supérieur à celui appliqué à la taxe d'habitation.

De ce fait, le taux applicable au non bâti doit être ramené à 123,47 % de la base.

Suite à la réclamation de la sous préfecture de Gourdon le taux de la taxe foncière non bâti passe de 123,62 % à 123,47 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 0 abstention ou voix contre :**

- **Donne délégation à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires se rapportant à cette modification et faire adresser les nouveaux documents dans les meilleurs délais.**

### Informations diverses

Les représentants des diverses associations seront convoqués pour signer le règlement de la salle des Mathieux.

M. S. Brugues signale le début de la réfection de la route de Loulié (du pont Lafon au pont Roux) pour cette année.

Melle Mélanie Delpech présente les projets pour les fêtes de Noël. Deux repas distincts, un pour les aînés, un pour les enfants, les 10 et 17 décembre 2017. Un spectacle est prévu pour le repas des aînés, spectacle de Melle M.F. Lafon d'un montant de 750€.

M. Bernard Lespinard expose les différentes animations culturelles en prévision: le 11 août 2017 Ciné lot avec le film « Adieu Berthe », théâtre avec la troupe amateur de Cuzance et la finalisation du site internet.

M. le maire, Guy Mispoulet, annonce la fermeture de la mairie et de la poste, pour congés, du 26 mai au 29 mai 2017.

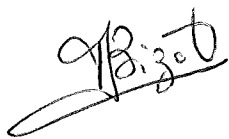
### Questions diverses

M. Bernard Lespinard demande s'il serait possible que la commission communale d'action sociale participe à l'aide au financement pour les personnes très démunies, lorsque celles-ci voudraient participer au voyage de l'Essor Dionysien.

Mme Emilie Mazet demande que le secrétariat soit ouvert le plus rapidement possible, le samedi matin afin de satisfaire la population de St Denis (demande formulée lors des commissions extra-municipales).

Il est 23H30 quand l'ordre du jour est épuisé.  
Monsieur le maire met fin à la séance.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bizot' with a stylized flourish underneath.

Monique Bizot

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Mispoulet' with a horizontal line at the end.

Guy Mispoulet